DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Le jeudi 12 octobre 2023 à 18 heures, le Conseil municipal de la commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le vendredi 06 octobre 2023, s'est assemblé à la salle des délibérations.

<u>Présents</u>: Shella COMMIN - David MONTOUT - Pierre VENUTOLO - Fabienne ANTENOR - Johanne DAHOMAIS - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Lyliane PIQUION - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Tony MOUSSE - Corinne PETRO - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épse ALEXIS - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Sylvie CHAMMOUGON, épse ANNO - Christophe CESARIN.

<u>Représentés</u>: Justin DESSOUT- Claudine CHALUS épse BAZILE- Célia MIMIETTE épse HATCHI - Olivier SHEIKBOUDHOU.

<u>Absents</u>: Georges DAUBIN - Michel MADO - Denis BERNADOTTE - Denise BLEUBAR - Ary CHALUS - Sandra MANIJEAN - Amandine FUNDERE - Joël SYLVESTRE.

Excusées : Lydia DUPONT - Murielle JABES.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Kattia THEODORE-METONY.

<u>OBJET</u>: CESSION DE 250 ACTIONS PAR LA VILLE DE BAIE-MAHAULT POUR L'ENTREE EN CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE "CŒUR D'ENERGIE" DE LA COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU.

- ✓ Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- ✓ Vu le Code du commerce et notamment le Livre II;
- ✓ **Vu** la résolution de l'Assemblée Générale Constitutive de la SPL CŒUR D'ENERGIE en date du 28 juin 2022 approuvant les statuts de la société ;
- ✓ Vu la délibération n°DCM 2022/02/15 du Conseil municipal de Baie-Mahault en date 10 février 2022, approuvant la création de la SPL CŒUR D'ENERGIE;
- ✓ Vu la délibération N° CR-AP/22- 08 du conseil régional de Guadeloupe en date du 11 mars 2022, approuvant la création de la SPL CŒUR D'ENERGIE;
- ✓ Vu l'article 14 des statuts des de la SPL CŒUR D'ENERGIE;
- ✓ Vu le courrier en date du 04 septembre 2023, par lequel la commune de Capesterre Belle-Eau a manifesté son intérêt à adhérer à la SPL CŒUR D'ENERGIE et acquérir des actions à cette fin,
- ✓ Considérant que le principe d'élargissement géographique du périmètre d'intervention de la SPL est nécessaire à son développement,
- ✓ Considérant que la commune de Capesterre Belle-Eau souhaite bénéficier de l'assistance technique de la SPL pour poursuivre le développement durable de son territoire,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

D'approuver la cession de 250 actions de la Ville de Baie-Mahault d'une valeur nominale de 100 €, au profit du nouvel actionnaire la commune de Capesterre-Belle-Eau.

<u> Article 2 :</u>

D'autoriser Madame le Maire ou toute personne dûment habilitée, à signer la demande d'agrément de cession, qui sera soumise au conseil d'administration de la SPL CŒUR D'ENERGIE.

Article 3:

D'autoriser Madame le Maire ou toute personne dûment habilitée, à prendre toutes les mesures, notamment à signer tous les actes et contrats nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4:

De constater la recette ainsi que les opérations nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine de la Ville de Baie-Mahault au budget principal de la ville.

Article 5:

De charger le Maire, la Directrice Générale des Services et le Receveur Municipal, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter la présente délibération qui sera notifiée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Certifiée exécutoire, après réception en préfecture le :



Publiée le :

17 OCT. 2023

Date du Conseil Municipal: 12 octobre 2023.

La secrétaire de séance,

Kattia THEODORE-METONY

Hélène POLIFONTE-MOLIA